



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Le 14 décembre, nous avons déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016. Je vous invite à le lire, dans cette édition ou encore sur notre site web.

De plus, en cette période de réjouissances que nous apportent Noël et le nouvel An, les membres du Conseil municipal ainsi que les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter un magnifique temps des fêtes. Vivez cette précieuse période de l'année dans la paix, l'harmonie et la joie avec votre famille, vos amis.

UN JOYEUX NOËL ET UNE HEUREUSE ANNÉE !

Éric Dubé, maire

Bureaux fermés :

Prenez note que les bureaux de la Ville de New Richmond seront fermés à compter du 24 décembre 2015 et réouvriront le 5 janvier 2016 aux heures habituelles. Pour toute urgence durant cette période, soit un problème de voirie, d'aqueduc et d'égout, vous n'aurez qu'à communiquer au 418 392-7060 et votre appel sera acheminé.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est encore une fois un honneur pour moi de m'adresser à vous ce soir afin de vous présenter les grandes lignes du budget 2016. C'était pour nous une 3e expérience en ce sens qui est toujours très formatrice. Nous mettons bien des efforts depuis notre élection dans les finances de la Ville et la conception d'un budget est faite avec la même rigueur. Merci aux membres du comité budget, soit Messieurs Jean Cormier, Jacques Rivière et Jean-Pierre Querry, qui y ont mis passablement de temps, de même qu'à tous les employés et conseillers qui y ont participé de près ou de loin.

Comme par le passé, le Conseil a été confronté à des choix. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous nous avez élus, soit « décider ». Nous appréhendions la conception du budget avec une certaine nervosité. La signature d'un nouveau pacte fiscal à l'automne est venue confirmer certaines données, mais ne nous a pas remis ce que nous avons perdu en 2014. En fait, je crois qu'il est inutile pour nous de revenir sur les circonstances de la signature l'an dernier du pacte transitoire entre le gouvernement du Québec et la Ville de New Richmond qui nous avait privé de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Évidemment, afin d'équilibrer un budget, nous ne pouvons faire que deux choses, jouer dans les revenus et dans les dépenses. Comme par le passé, nous avons travaillé les deux de façon simultanée.

LES REVENUS

Tout d'abord, nous avons été contraints de modifier de façon importante les projections de certains revenus, dont ceux des droits de mutation. Comme le marché immobilier semble avoir atteint un plafond, nos revenus 2015 ont fondu de plus de la moitié. C'est ainsi que nous avons diminué notre objectif pour 2016 de 64 000 \$ à 34 000 \$. La décision du ministère des Affaires municipales de diminuer sa contribution aux travaux de réfection du boulevard Perron nous prive aussi d'un montant de 30 000 \$ en subvention sur le service de la dette, et ce sera le cas pour les 8 prochaines années.

Une diminution des revenus des tenants lieu de taxes foncières pour les écoles primaires et secondaires nous fait aussi perdre près de 7 000 \$, et nous avons budgété 20 000 \$ de moins en revenus de vente de terrains. Malheureusement, à ce sujet, nous n'avons plus aucun terrain résidentiel à vendre. Toutefois, nous travaillons actuellement avec un promoteur privé afin de réaliser un développement résidentiel et avons toujours en tête le prolongement de la rue des Érables, un projet avorté par le ministère de l'Environnement en 2014. Nous sommes confiants d'y parvenir dès 2016, et ce, probablement en phases.

Il y a tout de même de bonnes nouvelles pour l'an prochain. Les revenus de péréquation émanant du gouvernement du Québec augmentent de près de 40 000 \$, la conclusion d'une entente avec la MRC de Bonaventure pour la couverture du territoire non-organisé du secteur Pin Rouge nous rapportera 5 000 \$.

LES DÉPENSES

Afin de diminuer nos charges d'opérations, nous avons tout d'abord pris la décision de procéder à l'acquisition de 3 véhicules pour les besoins de déplacement des employés et du Conseil municipal. Ces véhicules, qui seront stationnés en permanence à l'hôtel de Ville, nous permettront d'économiser plus de 7 000 \$ par année en allocation de déplacement préalablement alloués à ceux qui avaient à utiliser leur véhicule.

La fin des travaux de rénovation cadastrale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous permet aussi d'économiser 68 000 \$ en frais d'évaluation et près de 20 000 \$ en honoraires professionnels. Ces travaux, qui se sont échelonnés sur 2 ans, auront coûté passablement cher aux citoyens de New Richmond...

Une économie potentielle est aussi attendue suite à l'installation de luminaires d'éclairage public au DEL, et ce, tant au niveau de la consommation électrique que de l'entretien. Près de 30 000 \$ et charges directes devraient être économisées.

Une autre bonne nouvelle, pour nous, est la fin des subventions à la construction. Ainsi, les subventions octroyées il y a 5 ans s'estompent et, pour 2016, ce sont plus de 30 000 \$ supplémentaires à entrer dans nos coffres. Depuis 2013, aucune subvention en ce sens n'a été attribuée. D'ailleurs, cette situation est désormais jugée illégale par le ministère des Affaires municipales. Toutefois, je tiens à préciser que ces programmes de crédits de taxes foncières avaient été mis sur pied à New Richmond dans un contexte totalement différent d'aujourd'hui. Ils auront permis de créer de la richesse et de faciliter de nombreux projets résidentiels, commerciaux et industriels.

Évidemment, vous vous douterez que certaines dépenses sont en hausse. Entre autres, les frais de voirie municipale et d'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout. À cet effet, il ne faut pas être un spécialiste pour réaliser que nos installations vieillissent et nécessitent de plus en plus d'entretien et de travaux de maintenance importants. Ainsi, nous avons prévu des sommes de plus de 35 000 \$ uniquement afin de réaliser des travaux d'entretien préventif de certains équipements, spécialement des restaurations de pompes d'égout.

Au niveau des loisirs, les budgets sont à toutes fins utiles les mêmes. Il a été prévu d'opérer la piscine sur une période de 7 mois et les revenus ont été budgétés en conséquence. À cet effet, sachez qu'il a été statué d'appliquer, dès sa réouverture, une nouvelle tarification identique à celle de Bonaventure. Des négociations sont actuellement en cours avec les municipalités voisines afin de convenir d'ententes d'utilisation intéressantes autant pour eux que pour nous. Sans surprise, les coûts d'inscription seront majorés afin de refléter la réalité et la qualité du service qui y sera offert. Sachez que ce équipement saura répondre aux attentes des utilisateurs, nous n'en avons aucun doute.

Au niveau de la Salle de spectacles, les frais d'opération sont pour l'instant plus élevés qu'en 2015. Toutefois, un travail sera réalisé de concert avec l'équipe en place, afin de bien canaliser les investissements et retirer le maximum de chaque dollar investi. Notre Salle qui présente plus de 40 spectacles professionnels par an, est un joyau pour notre région et nous comptons bien que cela perdure dans le temps.

Au niveau du service de la dette, comme nous vous l'avons déjà présenté et expliqué, nous n'avons aucun répit avant 2019. C'est-à-dire qu'aucun règlement d'emprunt ne cessera avant cette année. De cette façon, chaque investissement se doit d'être ajouté au service de dette total. Bien que nous ayons ciblé de façon chirurgicale nos investissements depuis 2013, il n'en demeure pas moins qu'il y a une croissance. Par contre, plus nous avançons dans le temps, moins nous payons d'intérêt et plus nous payons de capital. Ainsi les versements en intérêts diminueront l'an prochain de 105 000 \$ et les versements en capital augmenteront de 145 000 \$. Donc, l'impact des projets réalisés en 2013 et 2014 et financés en janvier 2015 est de 40 000 \$ au net.

LES TAUX ET LES TARIFS

Toute cette avalanche de chiffres a amené le Conseil municipal à envisager de multiples scénarios. Tout d'abord, le règlement sur les tarifs d'aqueduc et d'égout, qui datait de 1969, a été revu en profondeur afin de s'ajuster à la réalité de 2016. Comme je vous le mentionnais, nos frais d'opération, et surtout d'entretien, de nos réseaux d'aqueduc et d'égout sont en croissance compte tenu de leur vieillissement. Il a été statué d'augmenter le tarif d'une unité de logement de 60 à 80 \$. L'augmentation, de 20 \$, est la première en 46 ans. Certains autres tarifs ont aussi été modifiés afin de se conformer à

la réalité, dont celui des lave-autos, entre autres, afin d'établir un tarif représentatif de l'utilisation de la ressource. À des fins de comparaison, il en coûte 510 \$ par an à Carleton et 300 \$ à Paspébiac.

Sachez que la taxe spéciale affectée à l'aqueduc et l'égout, de son côté, ne change pas. Elle demeure donc à 0,159 \$ / 100 \$ d'évaluation. Toutefois, les bâtiments bénéficiant des services publics (eau et/ou égout) mais non-assujettis à la taxe spéciale verront leur tarif augmenté de 35 \$ ou 60 \$ à 95 \$.

Le tarif d'ordures et de recyclage diminue quant à lui très légèrement, soit de 0,4 %, pour s'établir à 187,82 \$ pour une résidence unifamiliale en 2016.

En ce qui concerne les taxes foncières, elles augmenteront de 1,4 %. Le taux de base sera dorénavant de 1,1643 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'augmentation du compte de taxes de la maison moyenne, soit pour une évaluation de 143 987 \$, sera de 45 \$.

Dans notre contexte, bien que nous ne sommes pas fiers d'augmenter à nouveau les taxes, nous considérons avoir fait tout en notre possible, afin d'en limiter la progression tout en conservant tous les services aux citoyens. Je vous le redis, nous avons comme objectif de maintenir nos acquis et de respecter la capacité de payer de la population, tout en poursuivant le renouvellement de notre flotte de véhicules et la réfection de certaines infrastructures.

LE AN 2015, UNE ANNÉE DE RÉCOLTE ÉCONOMIQUE

Comme vous l'avez remarqué, de nombreux investissements ont été réalisés en 2015 ou sont en cours de réalisation sur notre territoire : le nouveau CPE de 44 places, la SAQ, la quincaillerie BMR, le tout nouveau Subaru, Distributions Leblanc, Déménagement et Livre-tout, les bureaux de TransAlta et j'en passe. Pour tous ces projets, ce sera des revenus fonciers supplémentaires pour la Ville et, surtout, pour plusieurs de nouveaux emplois. Nous sommes particulièrement fiers du bilan économique 2015 et souhaitons que cette lancée se poursuive en 2016. À ce jour, quelques projets sont sur la table et espérons que d'autres viendront s'y ajouter.

NOS SOCIÉTÉS

Nous constatons que la demande pour le parc industriel est de plus en plus forte. Par contre, l'équilibre de la Société de développement économique de New Richmond inc., qui assure la gestion du Centre d'expertises industrielles, est précaire suite à la fermeture et au départ annoncé de l'entreprise Eaton. Nous allons travailler dans les prochaines semaines à un plan afin d'assurer la location adéquate de ces espaces.

En ce qui concerne la Corporation du Parc régional Petite-Cascapédia, l'année 2015 a nettement été meilleure que les précédentes. Il y a eu une forte croissance des revenus et des bénéfices du camping de même que de l'hébergement à la montagne. L'hiver 2015 a aussi été exceptionnel. Malheureusement, il n'y a toujours pas de neige à ce jour au sol et nous savons tous que les revenus de la période des fêtes sont très importants pour une station comme la nôtre.

Des gestes concrets ont été posés pour effectuer un virage au Parc régional. Une toute nouvelle direction a été embauchée et de nouveaux administrateurs se sont greffés au conseil d'administration afin d'insuffler un vent de renouveau. Le travail des 18 derniers mois au niveau du contrôle des dépenses porte ses fruits, mais la partie n'est pas gagnée. Je vous avais mentionné que le statu quo n'était plus possible, et c'est ce que nous imposons actuellement. Sachez qu'il y a quelques semaines, il a été possible de régler de façon définitive le projet d'investissement réalisé entre 2006 et 2009 au Parc régional avec le ministère des Affaires municipales. Le Ministère a ainsi accepté de procéder au versement de la dernière subvention à venir, sur le service de la dette, à la hauteur de plus de 1 M\$. C'est ainsi

que le fameux « projet » sera fermé dans les prochaines semaines, ce qui permettra de mieux budgéter l'avenir et bien orienter nos efforts.

Finalement, pour la Corporation de développement touristique (le Festival), je tiens à vous annoncer que nous avons terminé de payer le prêt à terme au montant initial de 300 000 \$, et ce, un an plus tôt que prévu. Il nous reste maintenant à nous attaquer à la marge de crédit, qui elle aussi est au montant de 300 000 \$, afin de régler les créances de cette Corporation envers Desjardins.

LES GRANDS PROJETS POUR 2016

Comme le prévoit notre plan d'action stratégique, nous poursuivons nos efforts de renouvellement de notre flotte de véhicules. En 2016, un camion 10 roues de même qu'une camionnette seront acquis afin de remplacer un camion 2001 et une camionnette 2006 qui ont fait leur temps.

La planification du projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau sera aussi mise en branle dès janvier. Il semble se dessiner de belles perspectives pour la réalisation de ce projet et nous comptons y mettre les efforts nécessaires au cours des prochains mois. Ce bâtiment, qui est le plus utilisé de tous, présente des signes de vieillissement important et ne répond tout simplement plus aux exigences d'aujourd'hui. Sans être extravagant, nous travaillerons pour doter notre communauté d'un centre fonctionnel et adapté à l'épreuve de son usage intensif.

Évidemment, les travaux de réfection de la piscine Bruce-Ritchie se continueront en 2016. Nous espérons être en mesure d'ouvrir les portes à la fin avril 2016. Nous sommes par contre conscients qu'à ce moment, il y a fort à parier que plusieurs travaux extérieurs ne seront pas terminés.

En ce qui concerne l'aréna, nous sommes alertes aux différents programmes potentiels. Pas plus tard que la semaine dernière, c'était l'AQUAIRS (Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives) qui rappelait par le biais d'un communiqué que depuis 2012, aucun programme n'est disponible afin de financer la réfection des arénas du Québec, et ce, bien que l'année 2020 est la date butoir pour le remplacement des systèmes de réfrigération au fréon. Plus de 200 arénas et centres de curling sont dans notre situation au Québec. Bien que notre plan d'action stratégique ne prévoit que le dépôt d'un projet en 2017, il n'est pas impossible que 2016 soit le théâtre d'avancement en ce sens, et ce, dépendamment des opportunités. Je tiens toutefois à rappeler que nous ne pouvons pas nous permettre de nous attaquer à toutes nos infrastructures en même temps!

CONCLUSION

De nos jours, la marge de manœuvre des Villes est mince. Les équipements vieillissent et demandent à être restaurés, les exigences gouvernementales augmentent et leur implication diminue et les attentes des citoyens sont de plus en plus grandes, et ce, avec raison. Dans toute cette mer, nous faisons tout ce qui est en notre possible pour maintenir le gouvernail sur notre objectif. Pour une deuxième année consécutive, notre budget est équilibré. On se souviendra les années de misère que la Ville de New Richmond a dû traverser, et ce, avec succès. Toutefois, ce succès à un coût que nous devons en ce moment assumer.

Avec transparence, nous avons mentionné par le passé que nous souhaitons ne pas souffler nos problèmes par en avant. Depuis 2 ans, nous croyons en avoir réglé plusieurs. Nous n'avons pas l'intention de cesser, ni de nous cacher, soyez-en certain!



Eric Dubé, maire

PRORATA ET POURCENTAGE DES REVENUS POUR LA GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX

	2015 (\$)	%	2016 (\$)	%
FONDS GÉNÉRAL				
Taxe foncière générale	3 583 974	41,25	3 674 222	41,88
Compensation perte revenu	213 436	2,46	219 814	2,51
Fonds de développement durable	67 111	0,77	69 186	0,79
Taxe de secteur	2 216	0,03	2 216	0,03
Compensation tenant lieu de taxes	252 398	2,90	285 960	3,26
Autres revenus	1 095 220	12,61	1 044 250	11,91
Revenus conditionnels	2 683 480	30,89	2 650 620	30,22
HYGIÈNE DU MILIEU				
Taxe répartition locale (spéciale)	290 203	3,34	293 987	3,35
Tarif aqueduc et égout	84 408	0,97	116 340	1,33
RAMASSAGE DES ORDURES				
Tarif déchets solides et matières recyclables	416 038	4,79	414 064	4,72
TOTAL DES REVENUS	8 688 484	100,00	8 770 659	100,00

PRORATA ET POURCENTAGE DES DÉPENSES POUR LA GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX

	2015 (\$)	%	2016 (\$)	%
FONDS D'ADMINISTRATION				
Administration	1 126 725	12,97	1 091 302	12,45
Sécurité publique (police-incendie)	431 348	4,96	449 096	5,12
Transport routier	1 006 656	11,59	1 008 326	11,50
Urbanisme, dév. Écono. et tourisme	516 094	5,94	497 304	5,67
Loisirs, culture et Salle de spectacles	1 241 722	14,29	1 266 185	14,44
Logement social	36 144	0,42	44 165	0,50
HYGIÈNE DU MILIEU				
Administration et entretien	282 327	3,25	316 981	3,61
Déchets solides-matières recyclables	413 042	4,75	412 859	4,71
DETTE				
Dettes, frais financement temporaire, fonds roulement	1 145 196	13,18	1 215 984	13,86
Dettes subventionnées par le gouvernement	2 489 230	28,65	2 468 457	28,14
TOTAL DES DÉPENSES	8 688 484	100,00	8 770 659	100,00

LA MAIRIE ET LE GREFFE

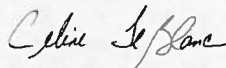
AVIS AUX CONTRIBUABLES

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière, que conformément aux dispositions de la Loi des cités et villes, le Conseil de la Ville de New Richmond a établi son calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016.

Ces séances se tiendront dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, situé au 99, place Suzanne-Guité, toujours à compter de 20 h, aux dates ci-dessous mentionnées :

Le mardi, 12 janvier 2016

Le lundi, 1er février 2016
Le lundi, 7 mars 2016
Le lundi, 4 avril 2016
Le lundi, 2 mai 2016
Le lundi, 6 juin 2016
Le lundi, 4 juillet 2016
Le lundi, 1er août 2016
Le lundi, 12 septembre 2016
Le lundi, 3 octobre 2016
Le lundi, 7 novembre 2016
Le lundi, 5 décembre 2016



Donné à New Richmond,
Ce 8^e jour de décembre 2015

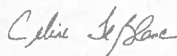
Céline LeBlanc
Greffière

Avis d'entrée en vigueur du Règlement 994-15

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2015, le règlement suivant :

Règlement 994-15 relatif à l'imposition d'un nouveau tarif de compensation pour l'eau et le service d'égoût et abrogeant le Règlement 310-69

Le Règlement 994-15 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Donné à New Richmond,
Ce 8^e jour de décembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière

Avis d'entrée en vigueur du Règlement 993-15

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le règlement suivant :

Règlement 993-15 concernant l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment secondaire

Le Règlement 993-15 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Donné à New Richmond,
Ce 15^e jour de décembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

Avis public est par les présentes donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015, à 20 h, à l'hôtel de Ville située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, le conseil de la ville de New Richmond a adopté les règlements suivants, à savoir :

"No 988-15, Règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme.

"No 989-15, Règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13)

Conformément à l'article 137,11 de la LAU, toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité peut demander à la CMQ (Commission municipale du Québec) un avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme. Toute demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis. Conformément à l'article 137,12 de la LAU, si la Commission reçoit une demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire, elle doit donner dans les soixante (60) jours son avis sur la conformité des règlements audit plan.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

1. Toute personne qui, le 7 décembre 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

– être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
– être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

2. Tout propriétaire unique non-résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

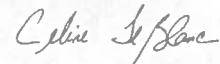
– être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
– dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

3. Tout copropriétaire indivis non-résident d'un immeuble ou cooccupant non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

– être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
– être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

4. Personne morale :

– avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 décembre 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



Donné à New Richmond
Ce 8^e jour de décembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière

Avis d'entrée en vigueur du Règlement 992-15

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 14 décembre 2015, le règlement suivant :

Règlement 992-15 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2016 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant

Le Règlement 992-15 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Donné à New Richmond,
Ce 15^e jour de décembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

SERVICE	TITRE	COÛT	Sous-totaux	2016	2017	2018	G-TOTAL
Incendie							
	Habits de combats (12)	20 000			20 000		20000
	Matériel de communications	11 500			11 500		11500
	Camion citerne	160 000		160000			160000
			191 500				
Losirs							
	Terrains de tennis	120 000		120 000			120 000
	Piscine Bruce-Ritchie	3 000 000		3 000 000			3 000 000
	Éclairage terrain de football	10 000			10 000		10000
	Aménagement patinoire extérieure	40 000		40 000			40000
	Réfection de l'aréna	4 025 000			25 000	4 000 000	4025000
			7 195 000				
Centre communautaire	Réfection du centre Adrien-Gauvreau	750 000	750 000	750 000			750 000
Pointe Taylor	Réfection toiture et bloc sanitaire	75 000		75 000			75 000
	Réaménagement Pointe Taylor	90 000		30 000	30 000	30 000	90 000
	Kiosques fixes pour marché public	105 000				105 000	105 000
			270 000				
BAT	Stationnement asphalté	50 000			50 000		50 000
			50 000				
Garage municipal	Construction neuve	1 000 000				1 000 000	1 000 000
			1 000 000				
Voirie / A&E							
	Réfection du chemin Cyr	1 000 000		500 000	500 000		1 000 000
	Réfection rue Terry Fox	500 000				500 000	500 000
	Réparation asphalte Rang 3 Ouest	15 000		15 000			15 000
	Réparation asphalte Route Fallow	15 000		15 000			15 000
	Réparation asphalte chemin St-Edgar	40 000		40 000			40 000
	Prolongement rue des Érables	900 000		400 000		500 000	900 000
	Ponceau Chemin St-Edgar (ch. De fer)	35 000				35 000	35 000
	Ponceau avenue des Ponts (ch. De fer)	5 000		5 000			5 000
	Mise à niveau station pompage aqueduc	25 000			15 000	10 000	25 000
	Modification de postes de pompage	1 900 000			1 000 000	900 000	1 900 000
			4 435 000				
Équipements	Renouvellement flotte de véhicules						
	Machine à pression Landa	20 000			20 000		20 000
	Camion 10 roues	245 000		245 000			245 000
	Deux camionnette 1/2 tonne	70 000		70 000			
			335 000				
Adm.gén.	Immobilisations à même les revenus	25 000	25 000	25 000			25 000
		14 251 500	14 251 500	5 490 000	1 681 500	7 080 000	14 251 500